

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°4

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 27/05/2019

Le 27 mai deux mille dix-neuf,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 06
- absents : 04
- votants : 07

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2019

PRESENTS : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe ROUCOU, Jérémy LAVERRIERE, Véronique DANTON

ABSENTS : Philippe MAYU, Emmanuelle CORMIER, Georges FAVRE

ABSENTES EXCUSEES : Odile MONTANT

PROCURATION : Odile MONTANT à Xavier BRAND

SECRETAIRE : Sandra REMILLON

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté.

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- Attribution du marché de voirie –aménagement de la voirie devant le groupe scolaire, route du chef-lieu devant le cimetière, giratoire et goudronnage du parking
- Décision modificative au budget primitif 2019
- Location appartement au-dessus de l'école

Questions diverses

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

- DELIBERATION 20190401 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ VOIRIE – AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DEVANT LE GROUPE SCOLAIRE ROUTE DU CHEF LIEU DEVANT LE CIMETIERE GIRATOIRE ET GOUDRONNAGE DU PARKING

Vu la délibération 20190308 du 11/04/2019, acceptant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Alp VRD ingénierie et approuvant le projet pour une estimation de 500 000 € HT, et autorisant monsieur le Maire à lancer le marché,

Un marché à procédure adaptée (en application de l'article 28 du code des marchés publics) a été lancé concernant l'aménagement de la voirie route du chef-lieu consistant en l'aménagement de la voirie devant le groupe scolaire et le cimetière, la création d'un giratoire et le goudronnage du parking.

L'avis est paru dans le Dauphiné Libéré le 26/04/2019, le messager le 25/04/2019 et sur la plateforme des marchés publics le 23/04/2019.

La date de réception des offres était fixée au 14/05/2019.

Après ouverture des plis, deux offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres (50% valeur technique, 50% prix des prestations). Il propose d'attribuer le marché à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note, soit le candidat suivant : l'entreprise Eurovia, 80 route des Ecoles 74330 POISY pour un montant de 394 699.20 € HT, 473 639.04€ TTC.

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia domiciliée 80 route des Ecoles 74330 POISY ; pour un montant de 394 699.20 € HT soit 473 639.04€ TTC.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer le marché.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au Budget.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : Et de son affichage le :

- DELIBERATION 20190402 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes pour régulariser certaines dépenses :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
6811-042 Dotation aux amortissements			6811-042	8 825.48 €
023 Virement à la section investissement	023	8 825.48 €		
021 Virement de la section fonctionnement	021	8 825.48 €		
			28041582-040	8 825.48 €

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de procéder aux ouvertures de crédits supplémentaires comme définis ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser ces différentes opérations.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : Et de son affichage le :

- DELIBERATION 20190403 – LOCATION APPARTEMENT DE L'ECOLE

Monsieur MADEC François occupant, déjà à titre précaire, de l'appartement au premier étage de l'école de Vovray-en-Bornes, est intéressé par le renouvellement de la convention d'occupation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, décide,

- **DE DONNER** son accord, pour mettre à disposition de Monsieur MADEC François le logement de fonction vacant à l'Ecole Primaire Publique de VOVRAY-en-BORNES, à compter du 1^{er} juillet 2019 au 31 juillet 2020.

- **DE FIXER** à 519.36 € le prix du loyer par mois.

Ce montant se décompose comme suit :

- 449.36 € par mois le prix du loyer nu, lequel sera revalorisé chaque année par délibération du Conseil Municipal
- 70 € de frais de chauffage

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention définissant les conditions d'occupation en précisant le caractère précaire et révoquant à tout moment.

- **DE DEMANDER** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Julien en Genevois de bien vouloir enregistrer, au titre de la légalité des actes administratifs, la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le :

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : Et de son affichage le :

COMMISSIONS

URBANISME

DP

FOURNIER ODETTE : construction d'un abri de jardin – Chef-lieu

CHEVALIER ERIC : construction d'une terrasse surélevée - Rogin

CHAPITRE YANNICK ET CHABRIER MARION : création d'ouverture et réfection du toit – chez Quétand

GUENOT NICOLAS ET GUENOT-WENGER ISABELLE : Changement des fenêtres – Sallanjoux

MOINE MARJORIE : Création d'une clôture – chemin de la Gusta

L'HUILLIER BENOIT : Fermeture d'un auvent – La Mouille

VOIRIE

Avant les travaux, un diagnostic amiante est obligatoire, le devis d'un montant de 720 € de l'entreprise Asoleo a été approuvé. Ils interviendront mercredi.

Les travaux de la voirie devront commencer début juillet.

ECOLE

Stéphane Debornes fait le point des travaux.

L'inauguration est fixée le samedi 21 septembre 2019.

SCOLAIRE

Philippe ROUCOU fait le compte-rendu de la commission scolaire de la CCPC. 99 élèves feront leur rentrée en septembre 2019.

PERSONNEL

Le contrat de l'agent technique se terminera fin juin 2019.

La mairie cherche un agent saisonnier pour la saison estivale, une première rencontre est programmée mardi 28 mai.

LOGEMENT

Monsieur le Maire informe qu'une personne souhaite vendre son terrain qui est classé en zone AUHc zone S2 au PLU pour une surface de 3000m² (logements sociaux).

Il a eu un contact avec le conseil départemental, le pôle compétence aide les communes rurales pour établir ce type de projet.

Il se renseignera sur la procédure et les possibilités d'aide à l'acquisition.

DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'une habitante concernant la dépose de matériel de son voisin sur un chemin communal.

Un courrier de soutien a été envoyé aux parents d'Alain Bertoncello, l'un des deux militaires tués au Burkina Faso.

Les filets de l'Agorespace ont été commandés.

30 juin : festival des Musiques

6-7 juillet : manifestation de chiens de troupeau

26 septembre : Trame noire tout s'éteint

La séance est levée à 21h45.

Le Maire
Xavier BRAND

